

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA GAFFE

« Il faut que, dans tous les chefs-lieux de département où les écoles chrétiennes sont fermées ou menacées, les pères et les mères de famille résolus à défendre leur droit sur l'âme de leurs enfants, et aussi tous les défenseurs de la Liberté, odieusement violée par les tyrannaux actuels, se réunissent au jour prochain — 18 août — de l'ouverture du conseil général, qu'ils s'entendent pour exprimer leurs vœux en une formule énergique et qu'ils aillent, en corps, porter cet ordre du jour ou cette pétition à l'assemblée départementale.

» Pour donner à cette manifestation le caractère le plus étendu et le plus imposant, nous faisons appel à tous, absolument à tous. »

C'est l'idée de Jules Lemaitre reprise par MM. Coppée et Piou.

On devine quel sera le résultat.

Sur 86 départements français, 70 au moins enverront des adresses de félicitations au Gouvernement.

Ils l'eussent fait, d'ailleurs, sans l'invitation du trio gaffeur ; mais ils le feront davantage encore et avec plus d'entrain, quand la minorité cléricale de chaque conseil se sera fait le porte-parole de la minorité cléricale du pays.

Et M. Lemaitre verra ainsi la portée du sophisme qui prétend que les Chambres, nommées par la majorité des électeurs votants, ne représentent pas la nation. Les Conseils généraux lui donneront un éclatant démenti et la politique vaillamment républicaine de M. Combes en recevra un nouvel appui.

De l'idée de MM. Lemaitre, Piou et Coppée naîtra un nouvel élan pour aller « jusqu'au bout » et mettre enfin à quia tous les congréganistes qui veulent résister à la loi.

C. R.

L'INDISCIPLINE DANS L'ARMÉE

Le cas du colonel de Saint-Rémy

A l'occasion des troubles auxquels a donné lieu la fermeture de l'école de Lanoué, située dans l'arrondissement de Pontivy, opération qui ne put être exécutée que grâce au concours d'un escadron de chasseurs en garnison à Pontivy, il s'est produit un grave incident : Sur réquisition du préfet du Morbihan, le général commandant la 22^e division d'infanterie avait envoyé au lieutenant-colonel de Saint-Rémy, commandant le 2^e chasseurs à Pontivy — en l'absence du colonel de la Monneraye — l'ordre de mettre à la disposition du sous-préfet de Pontivy un escadron de son régiment, pour contribuer à la fermeture de l'école précitée.

Le lieutenant-colonel de Saint-Rémy répondit au général de division qu'il lui était impossible d'exécuter ses ordres : « Je suis chrétien, déclara-t-il, je ne participerai pas à une action qui est contraire à ma foi et à mes sentiments religieux. »

En présence de ce refus d'obéissance, le général de division Frater releva immédiatement le lieutenant-colonel de Saint-Rémy de son commandement et désigna pour le remplacer le plus ancien des chefs d'escadrons du 2^e chasseurs.

Le commandant de corps d'armée et le ministre de la guerre furent immédiatement

avisés de cette affaire. Le colonel de Saint-Rémy reçut l'ordre de se rendre à Belle-Isle pour y subir les arrêts de forteresse.

L'affaire en est là, mais le lieutenant-colonel, pour son « refus d'obéissance », est passible du conseil de guerre. C'est — nous a-t-on fait observer au ministère — au commandant du corps d'armée qu'il appartient de saisir à cet effet la justice militaire.

Le lieutenant-colonel Gaudin de Saint-Rémy est né en 1851 à Caen. Elève de l'école de Saint-Cyr en 1870-71, il passa capitaine en 1880, chef d'escadron en 1892 et lieutenant-colonel en 1900. Il est chevalier de la Légion d'honneur.

L'article 218 du code de justice militaire, qui vise le refus d'obéissance, est ainsi libellé :

Est puni de mort avec dégradation militaire, tout militaire qui refuse d'obéir, lorsqu'il est commandé pour marcher contre l'ennemi, ou pour tout service ordonné par son chef en présence de l'ennemi ou de rebelles armés.

Si, hors le cas prévu par le paragraphe précédent, la désobéissance a eu lieu sur un territoire en état de guerre ou de siège, la peine est de cinq ans à dix ans de travaux publics, ou, si le coupable est officier, de la destitution, avec emprisonnement de deux ans à cinq ans.

Dans tous les autres cas, la peine est celle de l'emprisonnement d'un an à deux ans, ou, si le coupable est officier, celle de la destitution.

Il semble donc que si le conseil de guerre prononce la culpabilité, le lieutenant-colonel de Saint-Rémy tombe sous le coup du troisième paragraphe de l'article 218, qui comporte la peine de la destitution.

En outre on déclare qu'un capitaine du 2^e chasseurs est également aux arrêts de forteresse pour avoir — comme le dit un journal du matin — suivi l'exemple de son lieutenant-colonel.

Les souvenirs du général de Galliffet

Le général raconte que dans une conversation qu'il aurait eue avec Gambetta, en 1882, le Grand homme d'Etat républicain lui aurait dit : « Il faut un gouvernement à la fois ferme et honnête. Il ne faut pas que les « gendres » nous déshonorent. »

Cette dernière phrase vise Wilson, gendre du président Grévy.

Il nous la baille belle, le général Galliffet ! Wilson n'ayant épousé M^{lle} Grévy, qu'en 1885, ne pouvait être, en 1882, le gendre du Président de la République.

Si tous les souvenirs du général de Galliffet sont aussi exacts, il y aura encore de beaux jours pour l'histoire du Père Loriguet. Parfaitement, mon général ! Nous vieillissons, M. de Galliffet et il vient un âge où... on perd la mémoire et où... on radote carrément.

Congrès National de la Paix

Le premier congrès national de la paix se tiendra à Toulouse, les jeudi 16, vendredi 17 et samedi 18 octobre 1902.

Le jeudi 16, le congrès sera inauguré sous la présidence de M. Frédéric Passy.

Pour faciliter autant que possible la tenue du premier congrès national, le comité toulousain acceptera, cette année, toutes les sociétés et groupements dûment constitués, qui demanderaient l'exemption des frais et représentation. Les cotisations offertes seront acceptées de grand cœur ; pour les autres, il n'y aura rien d'obligatoire.

Adresser le plus tôt possible toutes les communications au secrétariat général du congrès, 5, quai de la Daurade, à Toulouse.

Voici les questions que le congrès étudiera :

Première question. — Les sociétés françaises de la paix : Leur histoire et leur état actuel, les moyens de les développer et de vulgariser leur action dans les masses, création entre elles de rapports plus étroits ; l'idée de fédération entre ces sociétés ; comparaison avec les pratiques suivies à ces divers points de vue en pays étranger.

Deuxième question. — Les congrès nationaux de la paix en France et leurs rapports avec le congrès international de la paix : Lieu et date des congrès nationaux ; pouvoirs ; représentation ; mode de votation ; compte-rendu ; invitations aux sociétés étrangères ; questions pratiques de réduction des prix de voyage, des frais de séjour, etc., etc.

Troisième question. — L'Association toulousaine de la paix : Sa fondation ; ses manifestations ; création de groupes dans les villes voisines ; constitution et agissement de ces groupes ; leurs rapports avec l'Association toulousaine.

Quatrième question. — Le mouvement en faveur de l'arbitrage en Europe, pendant les dernières années, dans les congrès de la paix et les Parlements nationaux : Etudier plus spécialement le rôle joué en cette matière par les sociétés et le Parlement français.

Cinquième question. — La conférence de la paix de 1899 : Son action dans le présent et les moyens de l'étendre à l'avenir ; le rôle de la France dans cette extension.

Sixième question. — Les traités d'arbitrage permanent dans les rapports des nations de race latine.

Septième question. — Siège et date du prochain congrès national : Nomination de la commission devant rédiger le programme de ce congrès et s'occuper des détails de son organisation et de son fonctionnement.

Huitième question. — Appel aux sociétés et à la presse française.

LE COURONNEMENT ET LA SUPERSTITION

Les sorciers de tous calibres, depuis les scientifiques jusqu'aux rebouteux, doivent regarder d'un œil torse Edouard VII, à qui ils avaient promis un trépas soigné la veille du couronnement.

Or, Edouard VII vient d'être couronné et il n'est pas mort.

Ne croyez pas, pourtant, que ce démenti infligé par les faits aux mensonges des prophètes de l'avenir et du passé, enlèvera quelque petite part que ce soit de leur clientèle badaude aux diseurs de bonne aventure, tireuses de cartes, chiromanciennes, magnétiseurs, etc.

Papus, le célèbre Papus, docteur en médecine et, pour le moins aussi sûr que Peladan, n'avait-il pas lu, dans la main de Boulanger, qu'il régnerait sur la France et que sa vie serait fort longue. L'Echo de Paris avait, à l'époque, recueilli cette baliverne. Depuis, Boulanger est mort, l'Echo de Paris a recueilli d'autres balivernes sous l'étiquette de nationalisme, mais les mêmes badauds continuent à achalander les officines où l'on interroge le marc de café, la pie borgne, le chat et le crapaud.

Mlle Cuesdon a passé ; Gaston Méry et son acolyte, Jules Bois, poursuivent leurs études (!) en magie, et font des prosélytes. Le caricaturiste Jossot a lâché les Sardines Amieux et Saupiquet pour s'alonner à ces autres caricatures de la science qui se nomment la Kabbale ou le livre de Salomon.

Auguste Comte, dans son admirable synthèse philosophique a établi que l'humanité avait passé par trois phases successives :

l'état fétichique, l'état métaphysique, enfin l'état positif. L'individu et les sociétés commencent perpétuellement ce parcours, mais dans les sociétés, il y a des individus qui ne parviennent pas à sortir de l'état fétichique. Il leur fant des qui-quis, des amulettes, des sortilèges. Ils croient aux miracles, aux choses surnaturelles.

Edouard VII vient de leur jouer un vilain tour, mais ils ne seront pas plus découragés que le nègre que son qui-qui n'a pas protégé, et, comme lui, ils continueront.

INFORMATIONS

Elections législatives du 10 août

Arrondissement de Saint-Flour (Cantal)
Inscrits : 14,885. — Votants : 12,333
MM. Hugon, radical..... 6,188 élu.
J. de Castellane, rép. lib. 6,099

L'élection de M. Jean de Castellane avait été invalidée par la Chambre. Au scrutin du 27 avril dernier, M. Jean de Castellane avait été élu par 6,301 voix contre 5,887 à M. Hugon, député sortant.

2^e circonscription de Pontoise (Seine-et-Oise)

Inscrits : 23,810. — Votants : 19,548
MM. Roger-Ballu, national... 9,752 élu.
Aimond, radical..... 9,641

L'élection de M. Roger-Ballu avait été invalidée. Aux élections générales, M. Roger-Ballu avait été élu au scrutin de ballottage, par 10,272 voix contre 9,986 à M. Aimond, député sortant.

La mort du général Lucas Meyer

Le général boer, Lucas Meyer, était descendu à Ixelles, dans un hôtel, il y a quelques jours. Il avait l'intention de se rendre à Carlsbad soigner une maladie de cœur dont il souffrait depuis longtemps. Le général Meyer s'était trouvé indisposé dès son arrivée à Bruxelles. Vendredi après-midi, se trouvant mieux, il avait projeté une promenade avec M^{me} Meyer et M^{me} Louis Botha. Il monta s'habiller et se sentit sérieusement atteint. A peine put-il s'étendre sur son lit où il perdit connaissance.

M^{me} Meyer, inquiète de ne pas le voir descendre, le retrouva étendu inanimé et manda d'urgence trois médecins qui vainement cherchèrent à le sauver. Il avait été frappé d'une congestion cérébrale foudroyante.

Le bruit avait couru que le général s'était suicidé. C'est formellement démenti, comme ces autres bruits de dissentiments entre le général et le Président Krüger.

Pour les sinistrés de la Martinique

Le montant de la souscription nationale pour les victimes de la catastrophe de la Martinique, s'élève à la somme de 5,863,899 fr. 24.

La Thélégraphie sans fil

M. Marconi a annoncé que pendant le voyage de retour de Cronstadt en Angleterre il a reçu sans fil, à bord du *Carlo-Alberto*, des communications venues d'une distance de 1,200 mille ; la première transmise de la côte de Cornouailles lui est parvenue en vue de Gotland, c'est-à-dire après avoir traversé l'Angleterre dans sa plus grande largeur, tout le Danemark et la Suède. Le *Carlo-Alberto* est resté pendant trois jours dans le port de Kiel en communication constante sans fil avec l'Angleterre. M. Marconi se déclare très satisfait de ses expériences qui

lui ont prouvé qu'en augmentant l'énergie électrique, on arrive à transmettre sans fil des télégrammes au dessus de la terre ferme aussi bien qu'on y parvient au-dessus de la mer. Il serait facile pour l'Angleterre de communiquer sans fil avec la Méditerranée, car il y a moins de terre ferme entre elles que dans le cas de message du *Carlo-Alberto*. M. Marconi dit qu'il ne prévoit pas de difficultés à l'établissement de communications sans fil entre l'Angleterre et l'Amérique.

Curé puni par son Evêque

L'évêque de Chartres vient de révoquer l'abbé Fournier, curé de Saint-Germain-le-Gaillard, qui a quitté le département. Cette mesure a été prise à la suite de la publication, dans l'*Autorité*, d'une lettre injurieuse pour le gouvernement et ses supérieurs, adressée par ce prêtre au président du conseil.

Le couronnement d'Edouard VII

Dimanche a eu lieu à Londres le couronnement du roi Edouard VII.

Une foule immense se pressait dans les avenues par où devait passer le cortège royal, pour se rendre à l'abbaye de Westminster.

La cérémonie du couronnement a été magnifique, l'enthousiasme du public anglais considérable.

Les Conseils municipaux et la diffamation

Un intéressant jugement a été rendu par la neuvième chambre correctionnelle de Paris, sur l'importante question de savoir dans quelle mesure les discours prononcés au sein des Conseils municipaux étant publiquement, peuvent donner lieu à des poursuites pour diffamation et injures. Il s'agissait d'une poursuite dirigée contre le maire de Boulogne par un inspecteur des marchés révoqué. Elle était motivée par les explications données publiquement par le maire en séance du Conseil municipal sur les causes de cette révocation. Le maire soutenait que la plainte ne pouvait être accueillie, mais le tribunal n'a pas été de cet avis; il a condamné le maire de Boulogne à 25 fr. d'amende et 100 fr. de dommages-intérêts envers le plaignant.

Un train saisi

Un huissier de Limoges, M^e Delouis, a procédé vendredi soir, à 4 heures, à la requête de M. Boileau, négociant en quincaillerie, à la saisie d'un train.

M. Boileau, recevait dernièrement un chargeant d'objets divers, parmi lesquels des fers de balcons, qui arrivaient en mauvais état et qu'il ne voulut pas accepter.

Un procès eut lieu; la compagnie fut condamnée à payer le montant des marchandises avariées — une centaine de francs environ — plus certains dommages-intérêts.

M. Boileau avait donc satisfaction; mais la compagnie ne s'exécutant pas dans les délais voulus, le négociant alla trouver M^e Delouis, huissier, qui se présentait aussitôt devant le chef de gare des Bénédictins, lui

faisant connaître le mandat dont il était chargé et, avec les deux témoins réglementaires, se disposait à instrumenter.

Un train, se formant à Limoges à destination de Paris, était à ce moment sur la voie. L'huissier n'alla pas plus loin: il rédigea immédiatement son procès-verbal de saisie comprenant une locomotive Compound, son tender, le fourgon à bagages et dix-sept voitures de voyageurs.

Il y avait, comme on voit, largement de quoi rembourser le client de M^e Delouis.

Les formalités remplies, l'officier ministériel allait informer le chef de gare qu'il le constituait gardien du matériel formant l'objet de son procès-verbal, lorsque l'heure du départ ayant sonné, la locomotive s'ébranla et à sa suite les wagons, aux portières desquels les voyageurs contemplaient avec un sourire narquois le groupe formé par les auteurs de cette petite comédie judiciaire.

Condamnation à Mort.

La cour d'assises de Saône-et-Loire a condamné vendredi à la peine de mort Lagneau, inculpé d'assassinat et de vol, et à douze ans de travaux forcés Milleret, son complice.

Lagneau, qui simulait la folie depuis octobre dernier, a été déclaré entièrement responsable par les docteurs-directeurs des asiles d'aliénés de Bourg et de Dijon.

CHRONIQUE LOCALE

Ouvrages récompensés

L'Académie a décerné le prix Carlier, de la valeur de 1,000 francs, au docteur Legrain, médecin en chef à l'asile de Ville-Evrard, président de l'Union française antialcoolique, et à Mme Legrain, présidente de l'Union française des femmes pour la tempérance, à raison de leur ouvrage *la Réforme du Cabaret et les Restaurants de tempérance*.

Nous félicitons très vivement M. et Mme Legrain de la juste récompense qu'ils viennent d'obtenir pour la belle œuvre qu'ils poursuivent sans relâche.

Ajoutons, pour être complet, que l'ouvrage couronné sortait des presses de notre imprimerie.

Conseil d'hygiène

Hier, le Conseil d'hygiène s'est réuni dans une des salles de la préfecture sous la présidence de M. Caviole, conseiller de préfecture.

Etaient présents: MM. les docteurs Caviole, Clary, Chêne, Gélis; Fayret, Fournié, pharmaciens; Lapeyrière, inspecteur des pharmacies; Pagès, inspecteur des viandes de boucherie, conseiller d'arrondissement; Toulouse, architecte.

Le Conseil adopte le rapport de la Commission prise dans son sein lors de la dernière séance, sur la réorganisation du comité départemental d'hygiène et des commissions d'hygiène.

Un crime

Le petit village d'Orniac, situé à 8 kilomètres de Lauzès, vient d'être le théâtre d'un crime épouvantable qui, commis il y a plus d'un mois, n'a été découvert que jeudi dernier, dans les circonstances suivantes:

Jeudi, des bergères qui gardaient leurs moutons dans les environs d'Orniac, tout près de la maison d'un nommé Dournes, furent incommodées par une odeur fétide de pourriture.

Sans attacher tout d'abord beaucoup d'importance à ce détail, elles en firent part néanmoins à un facteur rural qui passait près d'elles, au moment même de leurs constatations.

Le facteur s'assura du fait, et comme il avait remarqué l'absence du propriétaire de la maison qui n'avait été vu depuis le commencement de juillet, il s'approcha de la maison. Plus il approchait, plus l'odeur de pourriture devenait forte et insupportable.

Parvenu près de la porte, il essaya de voir par la chatière ce qui se passait à l'intérieur.

Le facteur vit au milieu de la chambre un corps étendu.

Immédiatement il partit et se rendit à Orniac prévenir quelques habitants qui se rendirent sur les lieux, ouvrirent la maison et se trouvèrent en présence du cadavre en putréfaction de Dournes.

Le parquet de Cahors fut alors avisé. M. Caillaux, juge suppléant, faisant fonction de juge d'instruction, M. Deandreis, substitut du procureur de la République, M. le docteur Clary, médecin-légiste, et M. Mégès, commis-greffier, se rendirent samedi à Orniac pour procéder aux constatations légales.

Le cadavre de Dournes était étendu sur le sol; sa décomposition était complète: les membres inférieurs étaient déjà desséchés.

La tête était ouverte en deux endroits, par deux blessures qui ont dû être faites au moyen d'une hache.

Quand M. le médecin légiste voulut examiner ces blessures, la tête se sépara du tronc, tant l'état de décomposition était avancé.

Dournes avait été assassiné.

La hache qui a servi à commettre le crime, a été retrouvée dans un petit bois, situé à deux ou trois cents mètres de l'habitation de Dournes.

Qu'était Dournes?

Des renseignements que nous tenons de certains habitants de la commune d'Orniac, Dournes âgé de 68 ans, cultivateur, vivait seul dans sa petite maison située sur le sommet d'une petite colline, distante de 3 kilomètres environ d'Orniac.

C'était un taciturne, mais non un mauvais homme: il travaillait lui-même quelques terres qui lui appartenaient.

Dournes, sans être très aisé, vivait convenablement: il passait pour avoir

quelque argent, et même le mois dernier, il s'était plaint qu'à maintes reprises, des voleurs avaient pénétré chez lui et avaient emporté du vin, de l'eau-de-vie, et une somme de 40 francs.

C'est vers les derniers jours du mois de juin que Dournes se plaignit à ses voisins de ces vols dont il était victime; et c'est environ au 6 juillet qu'on peut faire remonter la disparition de Dournes.

Il y a donc plus d'un mois que Dournes a été assassiné.

Le parquet après les constatations d'usage, a ouvert une enquête dont nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Fête votive

Les jeunes gens du quartier Saint-Laurent informent le public que la fête votive du quartier, qui devait avoir lieu dimanche dernier, est renvoyée dans le courant du mois de septembre.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 15 AOÛT

Allegro Militaire	Millot
La Poupée de Nuremberg (Ouv ^{re})	Adam
Chants d'Ivresse (Valse)	Popy
Mireille (fantaisie)	Gounod
Les Echos des Concerts (Quadrille)	X.

De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. Allées Fénélon.

Le concert de jeudi 14 est remis au vendredi 15 août, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 12 Août 1902

Naissances

Espitalié, Andrée-Catherine, à la Maternité.
Hugonnenc, Marie-Céline-Fernande, rue Nationale, 32.
Jeanne, Françoise, rue Rousseau.
Morq, Marie Jeanne-Suzanne, rue du Portail-Alban.

Publications de mariages

Marty, Gérard-Jean Joseph, commis de l'inspection académique du Lot et Ricard, Jeanne-Marie, maîtresse au Collège de filles.
Philipon, Jean-Léopold-Antoine, substitut du Procureur de la République et Delport, Jeanne-Amélie-Paule, s. p.
Cros, Eugène, charpentier et Escarrié, Angèle, chapelière.

Décès

Moussac, Louise, enfant assisté du Lot, s. p., 20 ans, célibataire, à l'hospice.
Balthazard, Jean-Octave, sergent au 7^e de ligne, 23 ans, célibataire, à l'hospice.
Valet, Marie, veuve Thierry, 81 ans, rue Darnis, 12.

Arrondissement de Cahors

MERCÜES. — Accident ou suicide. — Dimanche, le cadavre du nommé Delpon,

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE

UN JOLI TÉNOR

XVII

Resurgam

— Nous l'avons réveillée après quelques instants et elle est allée dans la chambre du malade. Elle en a fermé la porte et nous l'avons entendue s'agenouiller. Puis il s'est fait un long silence, si long et si profond que nous nous sommes alarmés. Mme Otis a frappé à plusieurs reprises à la porte sans recevoir de réponse. Alors, elle a ouvert et est entrée. Catherine était étendue, la face contre le plancher et raide morte.

— Grand Dieu!

— Elle devait être morte depuis quelques minutes déjà, dix minutes au plus, car elle commençait à devenir froide. Je l'ai laissée chez Otis. Quand j'ai eu reconnu que la vie était complètement éteinte, qu'il n'y avait

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

plus rien à tenter ou à faire, je suis venu ici. C'est affreux, sir Richard... c'est horrible!... Et il y a quelques jours à peine.

La voix du vieux docteur lui manqua. Il détourna les yeux, et regarda.

Les deux hommes ne parlaient pas. On entendait le tic-tac de la pendule, les résidus de charbon tomber de la grille dans le cendrier.

Sir Richard, raide et droit sur sa chaise, était tout effrayant à voir.

Morte ou vivante, je me vengerai!

Ces horribles paroles retentissaient à son oreille comme un glas de mort. Elles ne signifiaient rien peut-être; elles n'étaient que l'expression passionnée de la rage d'une femme outragée, mais elles faisaient leur œuvre.

Catherine était morte, et Catherine avait dit: *Morte, je me vengerai.*

Richard avait beau faire, elles lui revenaient sans cesse à l'esprit et l'affolaient. Il était, notez-le bien, superstitieux dans l'âme.

Catherine était morte! Il n'y avait plus de Catherine au monde. De grosses gouttes de sueur perlaient sur son front et sa voix était étranglée.

— Docteur Graves... Il doit y avoir erreur, certainement. Elle ne pouvait pas mourir ainsi. C'est trop horrible, et puis elle était si jeune et si forte. Jamais elle n'a été malade un seul jour de sa vie. Retournons auprès d'elle et voyons s'il y a quelque chose à faire. J'irai avec vous. Partons à l'instant. Je vous

dis qu'elle ne peut être morte. Je ne veux pas qu'elle meure. C'est un évanouissement, docteur, croyez-moi... et rien de plus. Une jeune fille de la force de Catherine ne meurt pas en une minute.

— Sir Richard, dit tranquillement le vieux médecin, j'ai soixante-cinq ans, et il y en a quarante que je vois la mort sous toutes ses faces. Je vous dis qu'elle est morte. Mais nous retournerons près d'elle, comme vous le demandez, et vous pourrez vous convaincre vous-même de la douloureuse réalité.

Mais sir Richard ne pouvait pas être convaincu, il ne voulait pas, il ne pouvait pas admettre qu'elle fût morte.

Il sortit précipitamment de la bibliothèque, changea de vêtement, fit seller un cheval, et, un quart d'heure après, les deux hommes galopèrent dans la direction de Castleford.

La ville était silencieuse et sombre. Il était près de onze heures.

Ni l'un ni l'autre n'avaient dit un mot: l'homme hors d'haleine ne parle pas.

Ils atteignirent l'habitation d'Otis; les fenêtres étaient éclairées, on voyait aller et venir à l'intérieur.

Le cœur de sir Richard battait violemment dans sa poitrine. Il se sentait mal à l'aise, et, la tête lui tournait pendant un moment lorsqu'il descendit de cheval; mais il revint promptement à lui, et suivit le docteur dans la maison.

Sur le canapé, dans le petit salon où ils l'avaient déposée tout d'abord, Catherine était encore étendue.

On lui avait ôté son chapeau et son manteau, on avait dégrafé sa robe, mais le sceau de l'éternel sommeil était imprimé sur sa face rigide.

On lui avait fermé les yeux, joint les mains; elle était comme endormie et plus belle qu'elle ne l'avait été de sa vie.

C'est ainsi que sir Richard Dangerfield la revint.

Outre Otis et sa mère, la vieille nourrice indienne du Trou-Perdu, triste, maigre, avec ses longs cheveux gris, était assise près de celle qu'elle avait élevée, et se balançait incessamment de droite et de gauche, en faisant entendre de petits cris plaintifs comme un animal.

Elle leva ses yeux rougis et enflammés, et les fixa avec une expression de haine farouche sur la face pâle du baronnet.

— Oui, dit-elle amèrement, vous êtes un beau seigneur, maintenant, petit Richard Dangerfield, et vous faites bien de venir contempler votre ouvrage, car vous êtes son assassin vous et celui qui git là-bas. Car si vous n'êtes pas des assassins, vous et lui, il faut qu'il n'y ait jamais eu d'assassins au monde... La loi ne vous atteindra peut-être pas, mais bien des hommes ont été condamnés à être pendus, qui le méritaient moins que vous!... Je m'étonne que vous n'ayez pas peur en la regardant... peur qu'elle ne se lève de son lit de mort pour vous accuser.

Il tourna vers elle son visage livide, torturé par la peur et tout à fait horrible à voir.

(A suivre.)

Antoine, âgé de 69 ans, habitant Mercuès, a été trouvé dans un puits situé près de Calamane.

Delpon avait disparu de son domicile depuis jeudi.

On attribue cette mort à un suicide, mais rien ne saurait l'indiquer d'une façon formelle.

Le gendarmier de Catus procède à une enquête.

LUZÉCH. — Compatriote. — M. Lapeyrière, pharmacien principal de la marine en retraite, est nommé au même grade dans la réserve, pour compter du 1^{er} août 1902. Est affecté au port de Brest.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Subvention. — M. le président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, a accordé une subvention de 200 fr. à la Société de secours mutuels et de prêt d'honneur de Figeac.

Tribunal correctionnel. — Audience du 9 août :

Une seule affaire est appelée. Joséphine Genot, femme Bennes, 36 ans d'Espéroux, poursuivie pour coups et blessures, est condamnée à 100 fr. d'amende (loi Bérenger.)

Fratrie. — La fête patronale de Ceint-d'Eau, section de notre ville, a été célébrée dimanche, et a conservé sa vieille renommée. La soirée surtout a été très animée, grâce au nombreux public arrivé de Figeac. Le bal champêtre a obtenu beaucoup de succès, mais n'a pas été de longue durée, car vers minuit les lampions étaient éteints.

Conseil Municipal. — Le conseil municipal de notre ville est convoqué pour vendredi 15 août, à huit heures du soir.

Ordre du jour : Avis sur des demandes en autorisation formées par diverses congrégations et autres affaires urgentes.

SAINT-CÉRÉ. — Accident d'automobile. — Jeudi, vers les quatre heures du soir, M. de Lavour, propriétaire du château de Laboisse et maire de Saint-Laurent-les-Tours, avait reçu chez lui M. Cayla, curé des Récollets. M. de Lavour, possesseur d'une automobile depuis quelques jours seulement, offrit au curé de le conduire à Saint-Céré avec sa machine. Ce dernier accepta volontiers. Un neveu de M. de Lavour qui se trouvait là désira faire cette agréable promenade et les accompagner.

A peine sortis de l'enceinte du château, à deux ou trois cents mètres, le véhicule roula à une vitesse un peu trop rapide étant donné l'étroit chemin qui conduit du château, au chemin de grande communication. Arrivés à un contour un peu brusque, soit par distraction ou en raison de l'allure, le conducteur ne put guider sa machine et celle-ci fut lancée à travers le talus, heureusement pas très haut en cet endroit; en arrivant au fond, elle heurta un peuplier et les trois promeneurs furent projetés dans le pré.

Dans leur chute, M. le curé Cayla reçut de fortes contusions aux jambes et on dut le transporter au château, où il a passé la nuit, ayant perdu connaissance pendant un moment, M. de Lavour ne reçut que des contusions légères à la tête; son neveu ne reçut heureusement aucun mal.

Notons que l'automobile a été fortement endommagée.

MARCILHAC. — Grandes fêtes. — Notre commune s'apprête à célébrer avec éclat sa fête annuelle, fixée aux 15, 16 et 17 août.

Voici le programme des réjouissances : Dans la soirée du 14. — Annonce des fêtes par des salves d'artillerie et aubades à la municipalité.

Vendredi 15. — Dans la matinée, défilé en musique, bal; à trois heures du soir, jeu de la cruche; à quatre heures, courses aux ânes; à six heures, concours de grimaces; à huit heures, brillant feu d'artifice; à dix heures, bal champêtre.

Samedi 16. — A trois heures du soir, jeu du baquet; à quatre heures, départ d'un ballon; à dix heures, grand bal.

Dimanche 17. — A trois heures du soir, jeu de la pomme; à quatre heures, course au sac; à six heures, grandes courses de bicyclettes.

Le comité d'organisation invite MM. les débitants à vouloir bien pavoiser et illuminer pendant ces brillantes fêtes qui attireront certainement dans notre localité de nombreux étrangers.

LACAPELLE-MARIVAL. — Fête locale. — Voici le programme de la fête locale, qui aura lieu les jeudi 14, vendredi 15 et samedi 16 août :

Jeudi 14 août. — annonce de la fête par des salves d'artillerie, retraite aux flambeaux et bal public.

Vendredi 15 août. — A cinq heures du matin, salves d'artillerie et réveil en musique; à huit heures, jeu de la seringue, place du Fort; à neuf heures, jeu de la ficelle, place du Pont; à dix heures, jeu de la pomme au champ de foire; à onze heures, jeu de la crème Grand'Rae; à deux heures du soir, mât de cocagne; à trois heures, jeu du baquet, place du Fort; à 4 h. courses aux ânes attelés; à cinq heures, courses de bicyclettes, avec primes, bataille de confetti; à huit heures, grandes illuminations; à neuf heures, brillant feu d'artifice, tiré par M. Léonard; à dix heures, retraite aux flambeaux, grand bal toute la nuit.

Samedi 16 août. — A cinq heures du matin, salves d'artillerie; à sept heures, tour de ville en musique; de neuf heures à onze heures, jeu du biscuit courses aux brouettes, concours de grimaces; à une heure et demie du soir, courses en sac, jeu de la paille, courses aux ânes montés, jeu des ciseaux, etc; à trois heures, bals sur divers points de la ville; à neuf heures, ascension du ballon le Marival; à dix heures et demie retraite aux flambeaux; à onze heures, grand bal public.

Les habitants sont priés de pavoiser et d'illuminer leurs maisons.

Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — M. Daynac, juge au tribunal de première instance de Gourdon, remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction en remplacement de M. Lacroix qui a été nommé président.

SOULLAC. — Le banquet. — Nous rappelons que les adhésions seront reçues jusqu'au 15 août.

Les adresser à M. Fougères, à Souillac.

Acte de probité. — Vendredi, M. Edouard Schlafer, ouvrier tailleur chez M. Delbos, avenue Gambetta, trouva, place de Laborie, un porte-monnaie contenant une somme de 14 fr. Il s'empressa de remettre sa trouvaille entre les mains de l'appariteur municipal.

Nous adressons nos vives félicitations à cet honnête jeune homme.

Nos compatriotes. — Mlle Mondy, de Souillac, a subi avec succès les épreuves écrites aux examens pour le brevet d'aptitude pédagogique. Bonne chance pour les épreuves orales.

ON DEMANDE UN RÉGISSEUR

Marié, habitué avec sa femme aux travaux de l'agriculture.

S'adresser pour renseignements, au bureau du journal.

BULLETIN FINANCIER

Le marché fait preuve de tendances très satisfaisantes, tout au moins sur nos fonds publics, et c'est malgré le calme absolu des affaires.

En effet, il y a aujourd'hui, et il paraît devoir en être de même pendant toute cette semaine, que fort peu de monde à la Bourse.

Notre 3 o/o a passé de 100,80 à 100,90; le 3 1/2 o/o de 101,22 à 101,27.

Le Crédit foncier se traite à 732; le Comptoir national d'Escompte à 572; le Crédit lyonnais accentue son mouvement à 1075 et la Société générale à 614.

Nos chemins sont assez bien tenus : le Lyon à 1435; le Nord à 1845 et l'Orléans à 1522.

Le Suez a passé de 3933 à 3938.

Les fonds étrangers sont sans changement notable : l'Extérieure à 80,95; l'Italien à 101,95; le Portugais à 29,70; le Russe 3 o/o 1891 à 83,20; le Turc D cote 28,75 et la Banque Ottomane à 560.

Un journal pour les enfants

« Jean-Pierre est un journal spécialement créé pour les enfants. Jean-Pierre sera à la fois éducatif et récréatif. Il essaiera d'atteindre ce double but : développer chez les enfants l'esprit d'observation et de critique, les habituer à voir et comprendre ce qui les entou-

re, et les préparer ainsi à penser et à juger par eux-mêmes; ensuite, diriger dans un sens plus juste et plus vrai leurs admirations naissantes; substituer, par exemple, à l'amour de la force brutale et des conquêtes militaires l'amour de la liberté et du travail, le désir généreux de venir en aide aux opprimés et aux sacrifiés; remplacer le préjugé de la supériorité masculine par la conscience de l'égalité morale des sexes.

« Jean-Pierre paraît deux fois par mois, le 1^{er} et le 15. Les abonnements coûtent : 3 fr. pour la France, l'Algérie et la Tunisie; 5 fr. pour l'étranger.

« Jean-Pierre donnera la réponse aux devinettes, aux charades, la solution des problèmes amusants, etc. Jean-Pierre ouvrira des enquêtes, il sera très heureux qu'on y réponde.

« Adresser ce qui concerne la rédaction et l'Administration à Jean-Pierre, journal pour les enfants, 8, rue de la Sorbonne. »

EN VENTE A CAHORS :

Chez Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales de Chamblat-Néris (Néris, Evaux-les-Bains), Moulins (Bourbon-l'Archambault), Saint-Eloy (Châteauneuf-les-Bains), La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Rocamadour, (Miers), Vic-sur-Cère.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 mai au 15 septembre de chaque année, pour les stations ci-dessous indiquées, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes comportant une réduction de 50 o/o sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

En vue d'augmenter les facilités offertes par ces billets, la Compagnie autorise exceptionnellement le chef de famille à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

En outre il est délivré au chef de famille une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix pendant la durée de la validité de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet de famille.

Il est rappelé à cette occasion que les billets de famille sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, que l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour, enfin que la durée de validité, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours et peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant supplément.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
9 Sam.	+ 28	+ 20	765	Couv
10 Dim.	+ 25	+ 16	766	Couv
11 Lundi	+ 20	+ 17	766	Beau
12 Mardi	+ 19	+ 18	770	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 138 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable

D^r HERBEAU.

LE PAYS

DES

CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

XXVI

Le désert

— La mine en question est placée le long d'un grand cours d'eau qui descend de la Sierra Nevada, et doit se trouver par ici. Cherchons et nous y arriverons. J'en conviens que le désert que nous traversons n'est pas fait pour nous donner de la gaieté au cœur; la chaleur brûlante nous sera fort désagréable pour marcher, nous sommes venus assez loin pour ne pas reculer. Nous trouverons peut-être quelques filons dont nous ne pouvons pas d'ici soupçonner le gisement. Allons! mes amis, ne nous décourageons point. Demain, peut-être atteindrons-nous la mine, et alors, nous serons récompensés de toutes nos souffrances.

Les mineurs reprirent leur marche à travers ce désert désolé, le soleil dardait ses rayons

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

sur leurs têtes et la répercussion de ses rayons sur les roches dénudées, redoublait l'intensité de la chaleur. L'atmosphère ressemblait à celui d'une fournaise.

Après deux heures d'une marche continue, les mineurs se trouvèrent éperdus, mais tout en gardant le silence, ils n'en continuaient pas moins à avancer lentement, sans dissimuler leur découragement.

Le Baron semblait prêt à succomber sous le poids de sa charge. Absorbé par ses tristes pensées, il restait parfois en arrière, tandis que le matelot se permettait de le railler afin de le taquiner.

Le gentilhomme répondait à ces insultes par le plus grand mépris; mais lorsque à un moment donné, le brutal Ostendais se permit de parler à l'homme bien né de sa noblesse et de sa faiblesse, celui-ci ne pouvant plus contenir sa colère, jeta son havresac par terre et prenant son revolver à la ceinture, s'écria :

— Arrêtez, Messieurs, je vous en prie.

— Eh bien! de quoi s'agit-il. Que voulez-vous? murmurerent les camarades étonnés d'un pareil ordre.

— Cet animal prend la liberté de se moquer de moi, et il s'imagine qu'un homme de mon rang, forcé de subir la position, dans laquelle malheureusement je me trouve, peut être insulté impunément. Je ne le supporterai point. Rien ne m'empêcherait de lui fracasser le crâne d'un coup de revolver, mais il me répugne de commettre un meurtre. Je veux me battre en duel avec lui. L'un de nous laissera la peau dans ce désert, je le jure!

Les quatre Belges voulurent s'interposer pour empêcher cette collision. Mais le baron avait appelé à plusieurs reprises le marin : Lâche! lâche! et celui-ci soutenu par Pardoes, déclara qu'il allait couper le gentilhomme en morceaux.

— Pas de revolver! Au couteau et à mort! Cela durera plus longtemps et nous verrons le sang couler.

— Soit! au couteau, répliqua le baron, dont la pâleur avait augmenté avec sa colère et qui darda ses yeux brillants sur son ennemi.

— Hélas! ils vont s'écharper, disait Kuik, en se lamentant. Quel malheur! cet excellent baron, la patience même, on l'a exaspéré! Il est devenu fou. Voilà ce que c'est d'avoir mangé de l'ours.

— Aux armes! aux armes! s'écria dans ce moment le Bruxellois. Les Peaux-Rouges! les Peaux-Rouges!

Cette terrible nouvelle mit un terme à la querelle des deux mineurs. Tous les six s'étaient emparés de leurs fusils et ils sondaient la partie du désert que Pardoes leur désignait du doigt.

— Des sauvages! Juste ciel! où nous cacher, murmura Donatus en tremblant de tous ses membres. Grand Dieu! nous sommes perdus!

Bientôt les associés purent apercevoir, à plusieurs milles en avant, une dizaine d'aborigènes s'avancant à travers les roches de la chaîne des montagnes. Pardoes déclara que c'étaient des Peaux-Rouges : il les reconnaissait à leur nudité, à leurs longs cheveux et à

leur démarche cauteleuse.

Ces sauvages, disait-il, étaient fort dangereux.

A vrai dire, le but du Bruxellois était de faire diversion à la querelle du baron et du marin, mais le baron qui l'avait compris, répliqua de cette façon :

— Soit! mais ces sauvages sont encore à deux lieues d'ici : ils ne nous ont point vus et ils vont disparaître là-bas, derrière ces pics ards. Rien ne s'oppose donc à notre duel. En place et le couteau en main, Ostendais.

Pardoes prit la balle au bond.

— Qu'est-ce à dire? vous voulez vous battre au moment où nous allons être attaqués par des gens du pays californien. C'est ce que nous allons voir! Donatus, Roseman, Creps, voulez-vous m'obéir pour sauver notre existence à tous? Oui! n'est-ce pas? Tenez en joue le matelot, je me charge du baron.

Tout en parlant ainsi, il avait fait un pas en avant et il ajouta :

— Baron, vous avez fait un pacte avec nous et vous ne pouvez pas disposer de votre vie comme il vous plaira. Ce duel porte atteinte à nos arrangements particuliers, car il peut nous priver de l'un de nos camarades qui nous ferait défaut. N'importe, je casserai la tête au premier de vous deux qui se ruera sur l'autre. De cette façon, nous ne perdrons pas ici un temps précieux.

(A suivre)

PLUS de CHEVAUX POUSSIFS!



POUDRE DELARBE D'AUBUSSON
Général : Pousse, Touz, Gourme, Bolle, Troisfr.
VENDEL, Propriétaire, 100, rue de Valenciennes, Paris.
GRAND PRIX (C^o V^o) Paris Exp. 1900.
Dép. MM. C^o Stets, F^o yrel, Palame et tous phiens

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Chemin de fer d'Orléans
FÊTE DE L'ASSOMPTION
15 août 1902

A l'occasion de la fête de l'Assomption, les billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 192, du samedi 9 au mercredi 20 août inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du jeudi 21 août.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 21 août.

Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Pouldu, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carneau, Vannes, Lorient, Quimper, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

En vue de faciliter les déplacements des familles, la compagnie délivrera, à partir du 1^{er} août au départ de toutes les stations du réseau situées à 125 kilomètres au moins des stations balnéaires dénommées ci-dessus, des billets collectifs aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. Toutefois, le prix par personne ne peut excéder le prix des billets individuels actuellement délivrés pour les mêmes stations balnéaires.

Le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de 33 jours, non compris le jour du départ; elle peut être prolongée une ou deux fois d'une période de 30 jours moyennant le paiement d'un supplément de 100/0 par chaque période.

BILLETS DE FAMILLE A PRIX RÉDUITS à l'occasion des grandes vacances

En vue de faciliter les déplacements pendant les grandes vacances, la compagnie d'Orléans délivre du 15 juillet (inclus) au 1^{er} octobre (inclus) de toute station de son réseau, pour toute station du réseau distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes aux conditions suivantes:

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux, l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours, non compris le jour de départ.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer

un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets de libre circulation pour les plages des côtes sud de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baigner et excursions sur les plages des côtes sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit:

1^o Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay: première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres: première classe, de 0,134. — Deuxième classe, de 0,0972.

Billets. — Les billets d'abonnement pour baigner et excursions aux plages des côtes sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit:

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez);

Le 2^e, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

Le 3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baigner et excursions aux plages des côtes sud de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur éprouve non collée. Ce portrait sera collé sur les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

EXCURSIONS

en Auvergne, en Quercy et dans le Limousin avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

En vue de faciliter la visite des régions les plus pittoresques de l'Auvergne, du Quercy et du Limousin, la Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre de chaque année, des billets d'excursion comportant notamment l'itinéraire ci-après, ce qui permet de visiter, outre la région du Mont-Dore et celle de Lioran, le Gouffre de Padirac, le Sanctuaire de Rocamadour etc., etc.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Neris (Bains de Neris), Evaux (Bains d'Evaux), Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Le Lioran, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour (Padirac), Brive, Limoges (par St-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon. Paris.

Prix des billets: 1^{re} classe 120 fr.; 2^e classe 90 fr. Durée de validité: 30 jours.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée d'une ou deux périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément de 10% du prix du billet.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire: 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire: 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Omnibus mis en vente par la C^o d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grands omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hôpital près de la gare de Paris-Austerlitz.

Le propriétaire-gérant: A. COUSLANE.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Service d'Été au 1^{er} Juillet

De Paris à Toulouse

	17	5(1)	23(3)	35	1125
	EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	DIRECT.	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} classe.	1 ^{re} classe.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS(Aust.).....	départ.. 3 10s.	10 10 m.	8 58s.	11 14s.	—
LIMOGES.....	arrivée. 1 50	4 38	3 16	9 2	—
	départ.. 3 34	4 46	3 24	9 29	—
BRIVE.....	arrivée. 6 36	6 34	4 57	12 32	—
	départ.. 6 45	7 1	5 5	1	7 18s.
Gignac-Cressensac.....	arrivée. 7 20	—	—	1 38	7 56
	départ.. 7 40	7 39	5 41	1 59	8 17
SOULLAC.....	arrivée. 7 45	7 40	5 44	2 3	8 30
	départ.. 7 52	—	—	2 10	8 37
CAZOULÈS.....	arrivée. 7 53	—	—	2 11	8 39
	départ.. 8 9	—	—	2 26	8 54
Lamothe-Fénelon.....	arrivée. 8 19	—	—	2 37	9 5
Nozac.....	départ.. 8 31	8 8	6 9	2 50	9 17
GOURDON.....	arrivée. 8 40	—	—	3	9 27
Saint-Clair.....	départ.. 8 51	—	—	3 12	9 39
Dégagnac.....	arrivée. 9 2	—	—	3 24	9 51
Thédirac-Peyrilles.....	départ.. 9 13	—	—	3 35	10 2
Saint-Denis-Catus.....	arrivée. 9 22	—	—	3 45	10 12
Espère.....	départ.. 9 32	8 47	6 45	3 56	10 23
CAHORS.....	arrivée. 9 41	8 53	6 53	4 5	7 30
	départ.. 9 51	—	—	4 16	7 42
Sept-Ponts.....	arrivée. 10 5	—	—	4 32	7 59
Cieurac.....	départ.. 10 12	—	—	4 40	8 8
Lalbenque.....	arrivée. 10 45	9 35	7 31	5 15	8 45
Caussade.....	départ.. 11 19	10 1	7 56	5 55	9 27
MONTAUBAN.....	arrivée. 12 13s.	10 49s.	8 45	7 51	—
TOULOUSE.....					

De Toulouse à Paris

	42(4)	16(2)	1140-1128	1132(*)	4	1126	1136	40
	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} classe.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
TOULOUSE.....	1 10s.	2 43s.	3 18s.	5 45s.	8 40s.	—	9 16m.	5 45m.
MONTAUBAN.....	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	10 53	7 25
Caussade.....	—	4 1	5 20	8 11	9 53	—	11 33	8 6
Lalbenque.....	—	—	6 9	8 52	—	—	12 13s.	8 48
Cieurac.....	—	—	6 19	9 1	—	—	12 22	8 57
Sept-Ponts.....	—	—	6 33	9 13	—	—	12 34	9 9
CAHORS.....	arr. 2 45	4 38	6 42	9 21	10 30	—	12 42	9 17
	dép. 2 49	4 48	6 52	—	10 36	5 57m	—	9 36
Espère.....	—	—	7 5	—	—	6 11	—	9 48
St-Denis-Catus.....	—	—	7 19	—	—	6 25	—	10 1
Thédirac-Peyril.....	—	—	7 33	—	—	6 41	—	10 14
Dégagnac.....	—	—	7 42	—	—	6 50	—	10 23
Saint-Clair.....	—	—	7 52	—	—	6 59	—	10 32
GOURDON.....	—	5 30	8 7	—	11 19	7 17	—	10 45
Nozac.....	—	—	8 16	—	—	7 26	—	10 53
Lamothe-Fénel.....	—	—	8 25	—	—	7 36	—	11 2
CAZOULÈS.....	a. —	—	8 37	—	—	7 48	—	11 14
	d. —	—	8 38	—	—	7 49	—	11 15
SOULLAC.....	a. 3 47	5 51	8 46	—	11 43	7 57	—	11 22
	d. 3 48	5 55	8 51	—	11 44	8 7	—	11 25
Gignac-Cressens.....	a. 4 24	6 31	9 56	—	12 22m	9 11	—	12 23
	d. 4 28	7	—	—	12 29	—	—	12 50
BRIVE.....	a. —	—	—	—	—	—	—	—
	d. —	—	—	—	—	—	—	—
PARIS(A.) arr.....	12 5m	4 21m.	—	—	9 14	—	—	11 33

* et 2^e classe, pour 300 kilomètres minimum; 3^e classe pour 500 kilomètres.

et 2^e classe, pour 300 kilomètres minimum; 3^e classe, pour 400 kilomètres.

(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	Omnibus.	Mitre.	Poste.	Omnibus
CAHORS — D.	6 5	7 30	12 49	7 14
Mercuès.....	6 19	7 52	1 3	7 14
Arrêt Douelle.....	6 23	—	1 7	7 14
Parnac.....	6 30	8 10	1 14	7 26
Luzac.....	6 36	8 20	1 20	7 32
Castelfranc.....	6 49	8 46	1 32	7 46
Arrêt Prayssac.....	6 52	—	1 35	7 49
Puy-l'Évêque.....	7 4	9 11	1 43	8 1
Duravel.....	7 8	9 35	1 50	8 8
Soturac-Touze.....	7 16	9 37	1 58	8 16
Fumel.....	7 25	10 2	2 7	8 27
LIBOS — A.	7 31	10 9	2 15	8 33
PARIS — Arr.	11 33s.	—	4 21	8 39m

De Cahors à Capdenac

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS — D.	7 35	1 27	6 47
Ganessat, halte.....	7 38	1 30	6 56
Arcambal.....	7 43	1 47	7 6
Vers.....	7 52	1 56	7 14
Saint-Géry.....	8 1	2 4	7 22
Coudéché.....	8 14	2 17	7 34
St-Cirq, halte.....	8 21	2 24	7 40
St-Martin-Lab.....	8 33	2 33	7 48
St-Girac, halte.....	8 44	2 44	7 55
Cajarc.....	8 55	2 55	8 7
Monthran, halte.....	9 6	3 6	8 17
Toirac.....	9 16	3 16	8 26
Lamadolène.....	9 29	3 29	8 38
CAPDENAC, A.	9 41	3 41	8 50

De Libos à Cahors

	Poste.	Omnibus.	Omnibus.
PARIS — D.	7 40s.	10 59	7 10m.
LIBOS — A.	8 8	8 8	8 55
Arrêt Douelle.....	8 6	3 17	9 9
Fumel.....	8 6	3 23	9 15
Soturac-Touze.....	8 16	3 32	9 22
Duravel.....	8 35	3 40	9 38
Puy-l'Évêque.....	8 50	3 47	9 50
Arrêt Prayssac.....	8 57	3 54	9 56
Castelfranc.....	8 45	3 59	9 51
Luzac.....	8 54	4 9	10 1
Parnac.....	9 5	4 17	10 9
Arrêt Douelle.....	9 8	4 22	10 14
Mercuès.....	9 13	4 27	10 19
CAHORS — A.	9 28	4	